



Amicale des Buttes de Lavaveix-Les-Mines

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
23150 Lavaveix-les-Mines

Lavaveix-les-Mines, le 27 mars 2013

Monsieur le Maire,

Je me suis rendue à la Mairie le 26 mars dernier pour des recherches d'archives sur l'histoire de la commune aux fins de compléter le site internet de l'Amicale des Buttes.

J'ai profité de votre présence pour vous questionner officiellement, devant témoins, sur ce fameux permis de construire de la centrale solaire dont vous deviez m'envoyer une copie depuis le 4 janvier. En effet, vous m'aviez annoncé par téléphone que vous déteniez ce permis, signé par M. le Préfet le 3 janvier ! La Préfecture, interrogée par mes soins m'avait déclaré ne pas être au courant de cette signature !

Vous m'avez répondu que vous n'avez pas de permis, que le dossier n'avait pas eu de suite, mais que vous aviez rendez-vous avec Mme la Préfète l'après-midi même pour déposer un nouveau dossier avec M. Clément et que le récépissé de dépôt du dossier était affiché dans le couloir. J'ai eu alors la surprise de constater que ce document, écrit de la main de la secrétaire, signé par M. Dépatureau, 1er adjoint, est daté du 11 mars. Je suis venue à la Mairie le 11 mars, le 18 mars, le 20 mars, le 21 mars et le 25 mars. Ce document n'était pas affiché. La secrétaire a d'ailleurs reconnu, devant tous, l'avoir affiché le 26 mars.

Lors de mes précédentes visites, je n'avais pas manqué de l'interroger sur le projet de centrale solaire. Elle m'avait alors répondu qu'il n'y avait pas de permis mais qu'un nouveau dossier allait être déposé ... elle ignorait quand ... Ma demande, réitérée le 25 mars, a reçu la même réponse. Comment peut-on croire que la personne qui a réceptionné un dossier aussi important, qui a fait couler beaucoup d'encre et suscité autant d'émotion dans la commune, et a rédigé le récépissé, ne soit pas au courant de la présence dudit dossier à la Mairie ?

1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES
Courriel : amicaledesbuttes@laposte.net
Site : <http://lamicaledesbuttes.wifeo.com>

*Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549
ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du
cadre et qualité de vie*

Vous m'avez précisé que toutes les études avaient été faites et que vous aviez tenu compte des observations des habitants. Je vous ai demandé à voir le dossier. Vous m'avez alors répondu que vous n'aviez pas un nombre d'exemplaires suffisant pour le montrer. Comment, dans ce cas, avez-vous pu accepter ce dossier, qui n'était à l'évidence pas complet, et le déposer tel quel à la Préfecture ?

Le précédent dossier comportait de graves carences, reconnues par M. le Préfet dans sa lettre ouverte aux habitants de Lavaveix-les-Mines du 14 mars 2012, soulignées par M. le Préfet de Région dans son avis, ainsi que par les Associations et habitants qui l'ont étudié. Force est de constater que les leçons n'ont pas été tirées et que vous réitérez les mêmes attitudes irrespectueuses des habitants, des lois en général et du Code de l'Environnement en particulier : pas de réunion, pas d'information, pas de discussion, pas d'affichage ostensible et clair, pas de présentation du dossier complet.

Nous regrettons vivement cette situation et protestons vigoureusement contre ces pratiques contraires aux règles de la déontologie et à l'intérêt général et nous vous demandons d'inscrire notre courrier à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal afin qu'il en soit débattu.

Nous transmettons une copie de ce courrier aux autorités compétentes.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente,

Mireille Conchon.

1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES

Courriel : amicaledesbuttes@laposte.net

Site : <http://lamicaledesbuttes.wifeo.com>

Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549 ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du cadre et qualité de vie